



## COMMISSION DES ARBITRES

### PROCÈS-VERBAL

### N°17

---

**Réunion du :** Mardi 29 Mars 2022

**À :** 18h00

---

**Présidence :** M. AMZALLAG Simon

---

**Présents :** MM. DARINI Jean-Paul, OURS Sébastien

---

**Excusé(s) :**

---

**Non - Excusé(s) :**

---

#### INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.



## INFORMATIONS

**Résultats de la F.I.A de Sisteron :** La C.D.A a procédé à la correction des examens écrits des candidats Arbitres.

N°Licence	Civilité	NOM	Prénom	Résultat	Club
2547369002	Monsieur	<b>AUGIER</b>	Lukas	Admis	ESMD
9602787150	Monsieur	<b>CLAIS</b>	Alexis	Non Admis	Briançon
2543825509	Monsieur	<b>FONTENELLE</b>	Stéphane	Admis	Gap
2547335367	Monsieur	<b>OUCIEF</b>	Messaoud	Admis	Dauphin
2546145963	Monsieur	<b>TARDY</b>	Hugo	Admis	Digne
2548465475	Monsieur	<b>VIAL</b>	Henry	Admis	La Roche
1756216657	Monsieur	<b>KHELAIFIA</b>	Farouk	Admis	Gap
1746237033	Monsieur	<b>GUERFI</b>	Karim	Admis	Gap

**La C.D.A félicite les candidats reçus et leur souhaite la bienvenue !**

**Reprise Arbitre :** La C.D.A a reçu un courrier de M. David LUCHARD nous informant vouloir reprendre l'arbitrage. La C.D.A, ayant examiné son profil et ses motivations, décide de donner une suite favorable à sa demande. La C.D.A a procédé à une formation accélérée pour une réactualisation des connaissances des lois du jeu. Il représentera le club de VIVO 04.

**La C.D.A souhaite un très bon retour à David parmi nous !**

**Statut de l'Arbitrage :** Ces Arbitres ayant fait leur licence avant le 31/03/2022 couvriront leur club pour la saison en cours. Ils seront désignés très prochainement.

**Tenues Arbitres :** La C.D.A a envoyé, par mail, une offre promotionnelle concernant l'achat des nouvelles tenues Arbitre 2022-2024. L'achat des nouvelles tenues est **obligatoire** pour la **saison prochaine** (par n'importe quel partenaire/site). Pour visualiser l'offre Ekinsport, [cliquez-ici](#).

**Portail des Officiels :** L'accès aux désignations, rapports et indisponibilités se fait via le lien : <https://officiels.fff.fr>

**U15 – Sisteron vs. Gap :** La C.D.A a pris connaissance des différents courriers reçus et a contacté individuellement les Arbitres concernés.

**Défi Cup :** La C.D.A a procédé à la désignation de 9 Arbitres pour la journée Défi Cup U15F et U18F du samedi 9 Avril 2022 à Sisteron. Sont désignés : BARATI Moevai, RIBEIRO DE SOUSA Amelia, LEDUC Enzo, JAUFFRET Mathis, HIS Mathieu, ILLIANO Christian, GRISONI Joël, MEYNIER Jean Paul, OULHACI Ramzi. La C.D.A sera également présente avec les Arbitres.



**Festival U13** : La C.D.A remercie tous les Arbitres ayant participé à cette journée pour leur implication et leur application. Un article a été publié par le District : <https://alpes.fff.fr/simple/la-formation-au-coeur-du-jeu/>



\*\*\*\*\*

***La C.D.A adresse ses plus sincères condoléances Christophe Gerard, Michel Pelletier, ainsi qu'à tous leurs proches.***



Prochaine réunion le mardi 5 Avril 2022

Simon AMZALLAG  
Président

Jean-Paul DARINI  
Secrétaire

